



Bruxelles, le 15 mai 2008

NOTE D'INFORMATION¹
CONSEIL "AGRICULTURE et PÊCHE"

Bruxelles, le 19 mai 2008

Le Conseil sera présidé par M. Iztok JARC, ministre slovène de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation.

La session du Conseil débutera le lundi 19 mai à 11 heures. Le Conseil sera informé par Mme Fischer Boel, membre de la Commission, des derniers développements relatifs aux négociations menées au sein de l'OMC à Genève et, par la présidence, de l'évolution des prix des produits agricoles et des denrées alimentaires.

Après le déjeuner, le Conseil consacrera ses travaux à la protection des consommateurs et de la santé (points "Coreper").

En délibération publique, le Conseil dégagera un accord politique sur un projet de position commune relative à un règlement concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ("règlement pesticides").

Au cours du déjeuner, les ministres pourront échanger leurs points de vue sur la "contribution de la recherche en vue d'aider l'agriculture de l'UE à s'adapter aux changements climatiques". Mme Mariann Fischer Boel et M. Janez Potočnik, membres de la Commission respectivement chargés de l'agriculture et de la science et recherche, participeront à la discussion [13h15].

La présidence tiendra des conférences de presse à l'issue de la session (vers 17 heures).

Les événements publics peuvent être suivis par transmission vidéo:
<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>

¹ La présente note a été élaborée sous la seule responsabilité du service de presse.

AGRICULTURE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DE LA SANTÉ

Mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques – "Règlement pesticides"

Le Conseil devrait dégager un accord politique en vue de l'adoption d'une position commune, à la suite de la première lecture effectuée dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement européen, sur un règlement concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques** ([doc. 7538/08²](#)).

Le Parlement a rendu son avis en première lecture le 23 octobre 2007.

Les principales questions politiques en suspens sont les suivantes:

- la possibilité offerte à un État membre, dans certaines conditions, de **refuser** sur son territoire une autorisation délivrée par des États membres situés dans la même zone. Le fonctionnement du système de reconnaissance mutuelle devrait être **réexaminé** dans un délai de **cinq ans** (*articles 35, 39 et 40*);
- les **critères** d'approbation des substances actives, garantissant un **haut niveau** de protection de la **santé publique** tout en assurant une **protection phytosanitaire** suffisante dans la Communauté (*annexe II*);
- la **protection** appropriée **des données** concernant les études nécessaires pour le renouvellement d'une autorisation, sans entrave de la concurrence et de l'accès au marché, en particulier pour les petites entreprises (*article 56*);
- la **base juridique**: règles d'harmonisation du marché intérieur (article 95 du traité).

DIVERS

- Négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant le programme de Doha pour le développement

Le Conseil sera informé par Mme Fischer Boel, membre de la Commission, de l'évolution récente des négociations sur les questions agricoles à la suite de plusieurs contacts bilatéraux établis à titre informel avec les principaux acteurs au cours des dernières semaines.

- La dimension des petites exploitations agricoles - encore un rôle important à jouer dans l'agriculture européenne future

Le Conseil sera informé par la délégation roumaine sur la réflexion susmentionnée consacrée à la dimension des petites exploitations agricoles.

- Situation du marché agricole

Concernant l'évolution récente des prix des produits agricoles et des denrées alimentaires, le Conseil aura l'occasion de réfléchir aux différents facteurs qui influent sur la capacité de l'agriculture à assurer un niveau adéquat d'approvisionnement alimentaire; ce faisant, il se concentrera sur les aspects intéressant l'agriculture et la politique agricole commune.

- Situation du marché laitier

Le Conseil écoutera un exposé de la délégation lituanienne sur la situation du marché laitier en ce qui concerne les États membres qui exportent une partie importante de leur production de lait vers des pays tiers (9276/08). La délégation lettonne présentera également sa position sur ce sujet.

- Normes de commercialisation des fruits et légumes

Le Conseil prendra note des préoccupations de certaines délégations concernant la mise en œuvre de la législation sur le secteur des fruits et légumes pour ce qui est des normes de commercialisation.

- Projet de règlement général d'exemption par catégorie (REC)

Le Conseil sera informé par la délégation tchèque de ses préoccupations concernant le projet de révision de la législation de la Commission relatif aux exemptions par catégories en matière d'aides d'État (exemptant certains types d'aides d'État de l'obligation de notification préalable et de l'approbation de la Commission).